



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TPE et PME

Question écrite n° 130312

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'amortissement des investissements de matériels réalisés par les petites entreprises artisanales. Dès lors que le montant de l'investissement est supérieur à 500 euros, il est obligatoire d'amortir cet investissement sur quatre ou cinq ans. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130312

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2174

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)